



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2003/12
22 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-neuvième session

Milan, 1^{er}-9 décembre 2003

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

RÉSULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Recettes et exécution du budget au 30 juin 2003

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

Le présent document rend compte, pour les trois premiers semestres de l'exercice biennal 2002-2003, de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat de la Convention. Son objet est d'informer les Parties des recettes encaissées, des dépenses engagées et des résultats obtenus au 30 juin 2003.

Environ 70 % des contributions (montant indicatif) destinées au budget de base pour 2002-2003 avaient été reçus et les dépenses ont été maintenues à environ 67 % du projet adopté pour l'année. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale pour la participation et pour les activités complémentaires (y compris la mise en route rapide du Mécanisme pour un développement propre) ont été faibles; seulement 24 % du montant total estimé pour l'exercice biennal avaient été reçus à la fin du mois de juin 2003.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est invité à prendre note des renseignements présentés et à arrêter les mesures à inclure dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumises pour adoption à la Conférence des Parties à sa neuvième session.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 – 5	3
A. Mandat	1 – 3	3
B. Objet de la présente note.....	4	3
C. Mesures susceptibles d’être prises par le SBI et la Conférence des Parties.....	5	3
II. RECETTES ET DÉPENSES	6 – 19	3
A. Fonds d’affectation spéciale pour le budget de base de la Convention.....	6 – 13	3
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.....	14 – 16	7
C. Fonds d’affectation spéciale pour les activités complémentaires...	17 – 18	8
D. Fonds d’affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn).....	19	9
III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES	20 – 72	10
A. Direction exécutive et gestion	20 – 22	10
B. Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence et services des affaires de la Conférence	23 – 34	11
C. Services d’information.....	35 – 39	13
D. Services administratifs.....	40 – 43	13
E. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques.....	44 – 49	14
F. Développement durable	50 – 57	16
G. Mécanismes de coopération.....	58 – 67	18
H. Mise en œuvre.....	68 – 72	20
IV. RESSOURCES HUMAINES	73 – 78	21
A. Personnel.....	73 – 76	21
B. Consultants et vacataires.....	77 – 78	23

Annexe

Projets et manifestations financés par le Fonds d’affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l’exercice biennal 2002-2003	25
---	----

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Par sa décision 38/CP.7¹, la Conférence des Parties a approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget de la Convention.
2. Aux termes de l'alinéa e de l'article 10 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué (FCCC/CP/1996/2), l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la Conférence des Parties comprend, s'il y a lieu, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers.
3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pour usage d'examiner ces questions et d'élaborer, s'il y a lieu, des projets de décision à l'intention de la Conférence des Parties.

B. Objet de la présente note

4. Le présent document constitue une mise à jour des recettes encaissées, des dépenses engagées et de l'exécution du budget au 30 juin 2003. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2003/INF.13, qui contient les états financiers provisoires au 31 décembre 2002, et le document FCCC/SBI/2003/INF.18 relatif à l'état des contributions au 31 octobre 2003.

C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI et la Conférence des Parties

5. Le SBI voudra peut-être prendre note des renseignements présentés et arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa neuvième session.

II. RECETTES ET DÉPENSES

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

1. Budget

6. Par sa décision 38/CP.7, la Conférence des Parties a approuvé un budget d'un montant total de 32 840 000 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2002-2003, dont 16 070 000 pour 2002 et 16 770 000 pour 2003. Le tableau 1 présente une récapitulation du budget tel qu'il a été approuvé par la Conférence des Parties.

¹ Le texte intégral de la décision 38/CP.7 se trouve dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4.

Tableau 1. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
(En dollars des États-Unis)

	2002	2003	2002-2003
Coûts directs des activités du programme	14 043 300	14 781 100	28 824 400
Dépenses d'appui au programme	1 825 600	1 921 600	3 747 200
Ajustement de la réserve de trésorerie	196 300	69 200	265 500
Total du budget approuvé	16 065 200	16 771 900	32 837 100

2. Recettes

7. Pour le budget approuvé, trois sources de financement sont prévues: a) les contributions indicatives de toutes les Parties à la Convention, b) le solde inutilisé reporté d'exercices financiers antérieurs et c) la contribution du pays hôte. Le tableau 2 présente une ventilation des recettes attendues.

Tableau 2. Recettes attendues pour l'exercice biennal 2002-2003
(En dollars des États-Unis)

	2002	2003	2002-2003
Montant indicatif des contributions de toutes les Parties	13 407 300	13 114 000	26 521 300
Solde des contributions inutilisé et reporté d'exercices financiers antérieurs	2 000 000	3 000 000	5 000 000
Contribution du pays hôte ^a	657 900	657 900	1 315 800
Montant total des recettes attendues	16 065 200	16 771 900	32 837 100

^a Calculée au taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget (1 dollar des États-Unis = 2,28 deutsche mark).

8. Au 30 juin 2003, 71 Parties avaient payé au moins 50 % du montant indicatif de leur contribution au budget de base et 69,7 % du montant total indicatif des contributions attendues pour cet exercice avaient été reçus. Le tableau 3 présente les recettes effectives au 30 juin 2003.

Tableau 3. Recettes effectives au 30 juin 2003
(En dollars des États-Unis)

	2002-2003
Montant indicatif des contributions pour 2002-2003	18 475 955
Contribution volontaire du pays hôte	1 483 794
Contribution pour les années précédentes	2 884 741
Contributions pour les années suivantes reçues à l'avance	1 138 492
Montant total des recettes effectives	23 982 982

9. Au 30 juin 2003, 4 des 10 contributions pour 2003 les plus élevées, ou encore 10 des 20 contributions les plus élevées, n'avaient pas été réglées². Sur les 188 Parties à la Convention, 117 n'avaient pas versé leurs contributions pour 2003 et 74 n'avaient pas versé leurs contributions pour l'ensemble de l'exercice biennal 2002-2003. Plus de 62 % des Parties ont un arriéré d'au moins une année. Vingt-deux Parties n'ont jamais versé de contribution au budget de base de la Convention depuis la création du Fonds correspondant en 1996. Le tableau 4 indique l'état des arriérés de contributions.

Tableau 4. Arriérés de contributions par année au 30 juin 2003
(En dollars des États-Unis)

Exigibles depuis le 1^{er} janvier	Nombre d'années	Nombre de Parties	Montant non réglé
1996	8	22	17 754
1997	7	28	37 713
1998	6	33	26 534
1999	5	39	31 101
2000	4	42	56 380
2001	3	52	366 888
2002	2	74	1 327 360
2003	1	117	6 483 205
Total			8 346 935

3. Dépenses

10. Au 30 juin, les dépenses s'élevaient à 19 313 940 dollars des États-Unis (21 823 700 dollars, y compris les dépenses d'appui au programme), soit 67 % du budget approuvé pour les activités du programme durant l'exercice biennal. Théoriquement, le taux d'exécution à la fin du troisième semestre de l'exercice biennal aurait dû être de 75 %. Étant donné que les contributions sont payées en retard et que la réserve de trésorerie est faible, on s'efforce de maintenir les dépenses à un niveau légèrement inférieur à celui du budget approuvé.

² Les contributions des 10 premiers contribuants représentent 76 % du total calculé suivant le barème indicatif et celles des 20 premiers contribuants, 89 %.

Dépenses par programme

11. Le tableau 5 a) permet de comparer les crédits et les dépenses par programme.

Tableau 5 a). Dépenses par programme au 30 juin 2003
(En dollars des États-Unis)

Programme	Budget approuvé pour 2002-2003	Dépenses au 30 juin 2003	Dépenses en pourcentage du budget
Direction exécutive et gestion	3 348 951	1 985 513	59,3
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	1 386 944	910 513	65,6
Services des affaires de la Conférence	2 171 634	1 616 888	74,5
Services d'information	3 698 786	2 774 877	75,0
Services administratifs	3 030 000	1 830 809	60,4
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	5 711 830	3 700 848	64,8
Développement durable	2 464 695	1 780 852	72,9
Mécanismes de coopération	1 925 623	1 057 941	54,9
Mise en œuvre	5 085 966	3 639 856	71,6
Total	28 824 429	19 313 940	67,0

Dépenses par objet de dépense

12. Le tableau 5 b) indique les dépenses engagées pour les différents objets de dépense. Ceux-ci sont au nombre de six. Les dépenses de personnel comprennent les traitements et les dépenses communes de personnel des fonctionnaires nommés pour des postes approuvés, les traitements du personnel recruté pour des périodes de courte durée et du personnel temporaire, ainsi que les heures supplémentaires. Les autres concours extérieurs, concours particuliers ou d'institutions sont regroupés sous «Consultants». Les frais de voyage du personnel envoyé en mission sont dissociés des frais de voyage des experts participant à des ateliers et à des consultations informelles. Les frais généraux de fonctionnement comprennent les sommes versées en paiement aux fournisseurs de divers biens et services et les subventions et contributions englobent les sommes versées au service chargé de gérer le partage des locaux des Nations Unies qui fournit des services logistiques et administratifs au secrétariat ainsi que la contribution annuelle au GIEC.

13. À l'exception des dépenses relatives aux consultants et des frais généraux de fonctionnement, l'ensemble des dépenses est inférieur au budget approuvé et se situe en deçà du maximum idéal de 75 %. Le surcroît de dépenses relatif aux consultants est couvert par des ressources non dépensées initialement affectées aux dépenses de personnel. Le montant des frais généraux de fonctionnement est légèrement supérieur à 75 % car ces dépenses incluent des engagements pour des biens et services qui seront fournis après le 30 juin.

Tableau 5 b). Dépenses par objet de dépense au 30 juin 2003
(en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dotations budgétaires pour 2002-2003	Dépenses au 30 juin 2003	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	Dépenses par objet en pourcentage
Dépenses de personnel	20 341 623	13 351 040	65,6	69,1
Consultants	1 412 000	1 175 491	83,3	6,1
Experts	1 253 760	514 724	41,0	2,7
Frais de voyage du personnel	1 573 046	1 048 150	66,6	5,4
Frais généraux de fonctionnement	2 544 000	2 024 535	79,6	10,5
Subventions et contributions	1 700 000	1 200 000	70,6	6,2
Montant total des dépenses directes	28 824 429	19 313 940	67,0	100,0

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention

14. Au 30 juin 2003, les contributions reçues pour l'exercice biennal en cours s'élevaient à 1 172 383 dollars et les dépenses à 1 796 412 dollars. Au début de 2003, ce déficit a sérieusement compromis la participation des Parties remplissant les conditions requises à la dix-huitième session des organes subsidiaires.

15. Durant les 18 premiers mois de l'exercice biennal, 363 participants ont reçu une aide financière afin de participer à trois sessions. En 2002, au moins un représentant de chaque Partie remplissant les conditions requises s'est vu offrir une aide financière afin de participer à la seizième session des organes subsidiaires et à la huitième session de la Conférence des Parties. Cette pratique n'a pu être suivie au premier semestre 2003. Pour la première fois en plusieurs années, le secrétariat n'a pu fournir une aide financière qu'à un nombre restreint de Parties (85) en vue de leur participation à la dix-huitième session des organes subsidiaires. Le tableau 6 fournit des renseignements détaillés sur les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention. Pour de plus amples renseignements au sujet des contributions reçues en 2003, voir le document FCCC/SBI/2003/INF.18.

16. Le secrétariat maintient sa politique d'appui financier aux Parties qui remplissent les conditions requises. Peuvent bénéficier d'un financement les Parties dont le produit intérieur brut par habitant n'a pas dépassé le plafond de 6 500 dollars en 2000 selon le Service de la gestion des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce plafond est porté à 10 000 dollars pour les petits États insulaires en développement et pour les Parties qui mettent à disposition un fonctionnaire assurant les fonctions de membre du Bureau. Les Parties qui ne figurent pas parmi les pays les moins avancés ou les petits États insulaires en développement et qui rempliraient normalement les conditions requises pour obtenir une aide financière afin de participer aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, mais qui n'ont pas acquitté leurs contributions pour l'année en cours et l'année précédente, ne seront pas considérées comme susceptibles de recevoir un financement du Fonds d'affectation spéciale pour participer à la dix-neuvième session des organes subsidiaires et à la neuvième session de la Conférence des Parties.

**Tableau 6. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation
au processus de la Convention au 30 juin 2003**
(En dollars des États-Unis)

	Montant
Recettes	
Report de l'exercice 2000-2001	630 239
Contributions reçues	1 172 383
Intérêts et recettes diverses	40 131
Recettes totales	1 842 753
Dépenses	
Frais de voyage de membres du Bureau	16 314
Frais de voyage de 120 participants aux seizièmes sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à Bonn, en juin 2002	482 807
Frais de voyage de 158 participants à la huitième session de la Conférence des Parties et aux dix-septièmes sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à New Delhi (Inde), en octobre 2002	642 895
Frais de voyage de 85 participants aux dix-huitièmes sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à Bonn, en juin 2003	424 220
Frais de voyage de participants d'années antérieures	24 174
Montant total des dépenses directes	1 590 410
Dépenses d'appui au programme	206 002
Montant total des dépenses	1 796 412
Ajustements sur exercices antérieurs	180 209
Solde	226 550

C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires

17. Le secrétariat continue de recueillir des fonds pour des activités complémentaires, notamment pour des ateliers et des manifestations sur la base des projets approuvés. Le tableau 7 fournit des renseignements sur les recettes et le montant estimatif des dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le solde de 1 437 036 dollars inclut les fonds qui ont été reçus mais qui a) sont dans l'attente de la mise au point définitive de projets en cours d'élaboration, b) sont dans l'attente d'instructions de la part du contribuant concernant l'activité à laquelle ils doivent être affectés ou c) constituent une réserve de trésorerie équivalant à 15 % des dépenses de 2002.

Tableau 7. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2003
(En dollars des États-Unis)

	Montant
Recettes	
Report de l'exercice 2000-2001	4 426 171
Contributions reçues en 2002-2003	3 043 353
Intérêts et recettes diverses	274 790
Recettes totales (au 30 juin 2003)	7 744 313
Coût des projets approuvés	5 581 661
Dépenses d'appui au programme	725 616
Total des engagements	6 307 277
Solde	1 437 036

18. Au cours de la période considérée, 28 projets ont été approuvés pour un coût total de 5 581 661 dollars. La liste des projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2002-2003 est annexée au présent document.

D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)

19. En offrant d'accueillir le secrétariat à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale de 1 789 522 euros (équivalant à 3,5 millions de deutsche mark). Le tableau 8 contient des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn au 30 juin 2003.

Tableau 8. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2003
(En dollars des États-Unis)

	Montant
Recettes	
Contributions ^a	3 568 288
Intérêts et recettes diverses	61 906
Recettes totales	3 630 194
Dépenses	
Appui aux conférences	
Installations	1 694 528
Personnel	497 261
Total partiel (appui aux conférences)	2 191 789

	Montant
Appui à l'information	
Ordinateurs et réseaux	428 583
Personnel	70 513
Total partiel (appui à l'information)	499 096
Frais de voyage des participants aux ateliers	49 747
Dépenses d'appui au programme	356 282
Dépenses totales	3 096 914
Ajustements sur exercices antérieurs	88 264
Solde^b	621 544

^a Équivalant à 1 789 522 euros par an.

^b Le solde ne comprend pas les 675 496 dollars reportés des exercices antérieurs au titre de la réserve de trésorerie ni le solde non utilisé remboursable au Gouvernement.

III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES

A. Direction exécutive et gestion

20. Les résultats obtenus dans le cadre du programme «Direction exécutive et gestion» sont conformes à ceux prévus dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir le document FCCC/SBI/2001/17/Add.1). Le nouveau Secrétaire exécutif et/ou le responsable chargé du secrétariat ont assuré la planification, la coordination et la gestion des activités de celui-ci et tous les processus de gestion interne ont fonctionné de manière adéquate. En outre, les services d'appui ont été gérés de manière efficace et productive, ce qui a maximisé l'aptitude du secrétariat à répondre aux besoins des organes de la Convention.

21. Le programme a su s'adapter aux mandats intergouvernementaux et a fourni à la Conférence des Parties, à ses organes subsidiaires et au Bureau des conseils rapides, cohérents et appropriés ainsi que des contributions de fond. Les nouvelles questions de politique générale, y compris les procédures de contrôle du respect des dispositions et les questions relatives au commerce et à l'environnement, ont été analysées en temps voulu et portées à l'attention des Parties.

22. Dans le cadre du programme, les avis des organes de la Convention et du secrétariat ont continué à être portés à la connaissance, en fonction des besoins, des organismes partenaires ainsi que de conférences et d'autres manifestations. Le secrétariat a été représenté dans les activités de communication et a continué de promouvoir la coordination avec les organismes partenaires. Dans le cadre de la communication institutionnelle en direction des organes de coordination au sein du système des Nations Unies, le programme a contribué aux travaux de l'Assemblée générale, de la Commission du développement durable de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que du Comité de haut niveau chargé des programmes, du Conseil des chefs de secrétariat et du Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU. C'est le programme qui a permis

d'assurer les préparatifs et les activités de suivi du Sommet mondial pour le développement durable.

**B. Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence
et services des affaires de la Conférence**

23. Le programme «Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence» comprend deux sous-programmes: Coordination et gestion, et Affaires intergouvernementales et juridiques. Le coordonnateur du programme supervise également les travaux des services des affaires de la Conférence, l'un des trois services d'appui du secrétariat.

24. Dans le cadre du sous-programme «Coordination et gestion», les activités consistant à coordonner l'appui du secrétariat au processus intergouvernemental et à assurer la cohérence de celui-ci ont été poursuivies. La liaison avec les Parties a ainsi été assurée pour solliciter leur avis à propos des politiques, des problèmes et des questions dont il convenait de discuter et d'assurer le suivi. Une assistance et des conseils ont été fournis aux présidents de la Conférence des Parties en ce qui concernait la planification et l'organisation de la huitième et de la neuvième session de la Conférence, les réunions du Bureau et les consultations de haut niveau avec les ministres et les hauts fonctionnaires. Les ordres du jour provisoires et les annotations ont été élaborés et des concours ont été apportés à l'établissement des documents relatifs à l'organisation de la neuvième session de la Conférence des Parties et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

25. De par sa fonction de coordination des travaux des services des affaires de la Conférence, le sous-programme a permis de fournir en temps voulu des services de conférence pour les seizième, dix-septième et dix-huitième sessions des organes subsidiaires et la huitième session de la Conférence des Parties et d'en planifier pour la neuvième session de la Conférence des Parties. Il a également permis l'examen des rapports de ces sessions pour s'assurer de leur exactitude et de leur cohérence.

26. Outre ces activités ordinaires, un projet visant à modifier la présentation et le style des documents de la Conférence en vue de les rendre plus aisés à lire et plus intelligibles a été entrepris et supervisé. On s'est également efforcé d'améliorer l'appui du secrétariat pour un bon fonctionnement des groupes de contact et des consultations informelles lors des sessions en organisant un séminaire interne à l'intention du personnel technique des programmes concernés.

27. Dans le cadre du sous-programme «Affaires intergouvernementales et juridiques», des conseils juridiques ont été fournis au Président, au Bureau, aux présidents des organes subsidiaires et au secrétariat, entre autres, au titre de ses activités permanentes visant à favoriser la cohérence, du point de vue juridique et du point de vue des procédures, de l'étude de l'évolution du climat. On s'est également occupé de divers aspects de procédure ainsi que d'aspects institutionnels et juridiques de la mise en œuvre, de l'interprétation, de l'application et du perfectionnement de la Convention et, dans la mesure du possible, du Protocole de Kyoto.

28. Des réunions du Bureau et des consultations informelles de haut niveau ont été organisées et les élections des membres du Bureau et des groupes d'experts ont été coordonnées. Des documents ont été établis pour être examinés par les organes subsidiaires à leurs sessions, en mettant particulièrement l'accent sur les modalités possibles de la première session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties.

29. Dans le cadre du sous-programme, des conseils ont été fournis sur des questions juridiques relatives à l'élaboration des accords de pays hôtes en vue de la huitième et de la neuvième session de la Conférence des Parties, ainsi que des mémorandums d'accord pour les ateliers organisés hors siège. Des avis juridiques ont par ailleurs été communiqués au secrétariat et à ses programmes à propos de questions de fond importantes pour leur bon fonctionnement, en rapport notamment avec leurs activités administratives et opérationnelles.

30. Outre ces activités ordinaires, on a entrepris un projet sur les aspects de procédure et institutionnels de la participation effective d'observateurs au processus découlant de la Convention et sur les dispositions à prendre en prévision de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. On a également commencé à élaborer un manuel qui servira d'outil de référence sur les travaux de la Conférence des Parties concernant la mise au point de directives visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention.

31. Les services des affaires de la Conférence ont fourni des installations et des services de conférence aux seizième, dix-septième et dix-huitième sessions des organes subsidiaires ainsi qu'à la huitième session de la Conférence des Parties, y compris aux réunions et ateliers de présession, ainsi qu'aux ateliers et réunions des organes à composition limitée constitués en vertu de la Convention qui se sont tenus à Bonn (36 réunions au total, dont 14 manifestations de présession). Depuis décembre 2002, ils ont entrepris plusieurs missions techniques et sont restés en liaison permanente avec le Gouvernement italien en vue d'organiser la fourniture le moment venu des services de conférence pour la neuvième Conférence des Parties.

32. Dans le cadre de leurs activités ordinaires de soutien logistique aux sessions des organes de la Convention, les services des affaires de la Conférence ont coordonné la participation des représentants aux sessions (environ 1 200 participants à chaque session des organes subsidiaires et environ 4 500 à la huitième Conférence des Parties), se chargeant notamment d'aviser les Parties et les observateurs en temps voulu du protocole, de l'inscription et de l'accréditation des participants, des dispositions en matière de sécurité et de l'assistance financière aux participants des Parties remplissant les conditions requises. En outre, ils se sont occupés des relations extérieures et de la préinscription aux 17 ateliers organisés en dehors de Bonn.

33. Outre leurs activités courantes de liaison avec les organismes observateurs et la fourniture de renseignements à ces derniers, les services des affaires de la Conférence ont procédé à l'admission de 35 nouveaux organismes. Pour les sessions des organes de la Convention, ils ont coordonné les manifestations (une soixantaine par session) et expositions (environ 25 par session) parallèles et ont diffusé à l'intention d'un public mondial des informations relatives à ces événements sur support papier et électronique et sur l'Internet. En outre, l'efficacité de la procédure d'inscription aux manifestations parallèles a été améliorée grâce à la mise en place d'un système d'enregistrement en ligne.

34. Dans le cadre de leurs activités permanentes, les services des affaires de la Conférence ont édité des documents officiels et officieux, vérifié la qualité des travaux effectués par des services de rédaction externes et coordonné les services de traduction et de reproduction afin que les documents soient mis à la disposition des Parties en temps voulu. Durant la période considérée, un total d'environ 9 000 pages a été traité.

C. Services d'information

35. Les services d'information ont fourni un éventail de services concernant les techniques de l'information et de la communication, les systèmes d'information, la bibliothèque, le site Web et l'information du public, ainsi que les relations avec les médias.

36. Des services d'appui en matière de techniques de l'information et de la communication ont été organisés pour la dix-huitième session des organes subsidiaires tenue à Bonn en juin 2003 ainsi que pour 11 ateliers et réunions d'experts. Quatre-vingt-huit cours d'informatique ont été organisés à l'intention du personnel et, pour la première fois, des participants aux réunions des organes subsidiaires de juin. Des réseaux télématiques ont été installés à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) afin de permettre aux secrétariats de la Convention et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Bonn d'utiliser le système intégré de gestion (SIG) de Genève. Des spécialistes des techniques de l'information et de la communication ont fourni des services au secrétariat et répondu à 2 435 demandes émanant du personnel, de consultants et d'experts invités. Le secrétariat est passé avec succès à un environnement réseau Microsoft Windows 2000. Des mesures concernant le matériel, les logiciels et l'accord de prestations de services sont en cours d'élaboration en vue d'améliorer les services en matière de techniques de l'information et de la communication.

37. La bibliothèque a publié les quatre premiers volumes d'une série de CD-ROM intégralement consultables contenant tous les documents officiels, dans toutes les langues officielles de l'ONU. En juin 2003, 4 499 exemplaires ont été distribués aux sessions des organes subsidiaires à Bonn. La bibliothèque a répondu à 2 973 demandes de renseignements émanant du personnel, de coordonnateurs nationaux et de chercheurs de l'extérieur. En outre, 3 000 exemplaires de la troisième communication nationale de six Parties visées à l'annexe I ont été distribués aux missions diplomatiques, aux coordonnateurs nationaux et aux ONG, organisations intergouvernementales et États observateurs autorisés.

38. Le site Web de la Convention a enregistré 18,4 millions d'accès et a reçu plus de 907 000 visites du monde entier. Des travaux préparatoires ont été entrepris en vue d'améliorer le site et de le relancer, projet qui sera mis en œuvre à partir du deuxième semestre de 2003. Les services d'information ont distribué 11 432 exemplaires de documents d'information. Le secrétariat a obtenu un numéro international normalisé des livres et a commencé à élaborer ses premières publications qui paraîtront au deuxième semestre de 2003. Il s'agira de guides sur la Convention.

39. Les services d'information ont achevé les préparatifs d'organisation techniques de l'information et de la communication, diffusion sur l'Internet et radiodiffusion de la neuvième session de la Conférence des Parties à Milan.

D. Services administratifs

40. Les services administratifs sont assurés par quatre groupes: le Groupe de la gestion des ressources humaines, le Groupe du budget, le Groupe des finances et le Groupe des achats et des services généraux. L'objet principal de ce programme est d'aider le secrétariat à gérer ses ressources financières, ses services du personnel et les services d'achats et de voyages et d'assurer la liaison avec l'ONU en ce qui concerne les questions administratives.

41. Les services administratifs ont poursuivi la mise en œuvre progressive des différents modules du système intégré de gestion (SIG). Le module III, qui porte sur la gestion budgétaire, la comptabilité, les achats et les voyages, a été mis en place le 1^{er} avril 2003. Le module IV, qui permet d'établir les états de paie, a été installé en juin 2002, tandis que les modules I et II, relatifs à la gestion des ressources humaines, avaient été mis en place précédemment.

42. En ce qui concerne le perfectionnement du personnel, les services administratifs ont coordonné toute une gamme d'activités de formation visant à répondre aux besoins divers de l'organisation et à assurer un travail de qualité élevée. Outre la formation traditionnelle concernant les langues de l'ONU et l'informatique, des formations ont été organisées concernant l'acquisition de compétences en matière de supervision du personnel, le perfectionnement du personnel de la catégorie des services généraux, la lutte contre le stress et la présentation d'exposés.

43. Les services administratifs ont poursuivi leurs discussions avec le gouvernement du pays hôte en vue de la création d'un complexe des Nations Unies qui accueillerait l'ensemble des organismes des Nations Unies implantés à Bonn. À titre provisoire, pour que le personnel nouvellement recruté conformément au budget-programme 2002-2003 dispose de locaux, on a négocié avec le gouvernement du pays hôte l'obtention de bureaux supplémentaires dans le bâtiment de la Otto Benecke Stiftung. Des réunions régulières ont eu lieu avec des représentants du Gouvernement pour assurer le respect des droits et privilèges des fonctionnaires prévus dans l'accord de siège.

E. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques

44. Le programme «Méthodes, inventaires et travaux scientifiques» comprend trois sous-programmes: Coordination et gestion, Méthodes et Inventaires. Il a pour objet de coordonner les travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Il a contribué aux travaux des Parties par l'élaboration des documents pour les seizième, dix-septième et dix-huitième sessions du SBSTA et la huitième session de la Conférence des Parties.

45. Le programme a principalement contribué:

- a) À l'examen du troisième rapport d'évaluation du GIEC par le SBSTA;
- b) À l'élaboration et à l'application de directives pour la notification et l'examen des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto;
- c) Aux travaux concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), y compris la mise au point de définitions et de modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) durant la première période d'engagement, en collaboration avec le programme «Mécanismes de coopération»;
- d) Aux travaux relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;

- e) Aux travaux portant sur les relations entre les efforts de protection de la couche d'ozone stratosphérique et ceux en faveur de la préservation du système climatique mondial et les questions concernant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés;
- f) Aux travaux relatifs à la coopération avec d'autres conventions;
- g) Aux travaux relatifs aux systèmes mondiaux d'observation du climat.

46. Le programme a aidé le programme «Mise en œuvre» à établir la compilation-synthèse des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Il a également coordonné ses activités avec des organisations internationales compétentes telles que le GIEC, le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a également coordonné les activités du Groupe de liaison commun constitué par les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

47. Dans le cadre du sous-programme «Méthodes», un appui a été fourni au GIEC pour la mise au point d'un guide des bonnes pratiques en matière d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie et pour l'élaboration de définitions de la dégradation des forêts et d'autres types de végétation. On a commencé à examiner les travaux d'ordre méthodologique entrepris au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, poursuivi les travaux de collecte et de diffusion d'informations sur les méthodes et outils permettant d'évaluer les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et participé aux travaux interprogrammes pour mettre au point une stratégie commune d'adaptation. Ont été organisés un atelier sur le troisième rapport d'évaluation du GIEC, deux ateliers, en collaboration avec le programme «Mécanismes de coopération», sur les définitions et modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du MDP durant la première période d'engagement, un atelier, en collaboration avec le programme «Développement durable», sur la synergie avec d'autres conventions, une réunion d'experts sur l'évaluation des contributions aux changements climatiques (proposition du Brésil) et des consultations de présession sur les systèmes mondiaux d'observation du climat et le deuxième rapport connexe sur l'adéquation du SMOC. Une aide a également été apportée à l'OACI et à l'OMI pour organiser deux réunions d'experts sur des questions méthodologiques concernant les émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.

48. Dans le cadre des activités permanentes du sous-programme «Inventaires» relatives à la notification et à l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I conformément aux décisions 6/CP.5, 34/CP.7 et 19/CP.8, les inventaires présentés en 2002 et en 2003 ont été intégrés dans la base de données sur les gaz à effet de serre, l'examen de 6 inventaires (3 dans le pays, 1 centralisé et 2 sur dossiers) a été achevé et 11 examens ont été entrepris pour 40 pays. Les rapports définitifs sur les examens peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat (<http://unfccc.int/program/mis/ghg/index.html>). On a étudié l'expérience concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre durant la période d'essai, ce qui a permis aux Parties de réviser les directives (décisions 18/CP.8 et 19/CP.8).

On a également organisé un cours de formation pilote destiné aux experts qui feront partie des équipes chargées des examens. On a continué à mettre au point un système d'information sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en intégrant les informations contenues dans les inventaires de toutes les Parties dans une base de données commune. On a aussi poursuivi la mise au point des logiciels qui seront utilisés par les Parties visées à l'annexe I, pour la communication, et par les équipes d'experts, pour l'examen des informations relatives aux GES conformément aux directives FCCC. On a en outre fourni, chaque année, des renseignements à la Conférence des Parties sur les émissions de GES et les tendances enregistrées à cet égard dans toutes les Parties visées à l'annexe I, de 1990 jusqu'à l'année du dernier inventaire soumis par lesdites Parties.

49. Le sous-programme «Inventaires» a permis d'achever l'élaboration des lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Dans son cadre ont été organisés deux ateliers sur les directives techniques concernant les ajustements visés au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto, qui ont débouché sur la mise au point de ces directives, comme le lui avait demandé la Conférence des Parties à sa septième session. Enfin, le sous-programme a contribué à l'élaboration de décisions visant à améliorer le déroulement de l'examen des inventaires en protégeant les informations confidentielles, en utilisant un code de bonne pratique et en formant les examinateurs, également en application de la Convention.

F. Développement durable

50. Le programme «Développement durable» comprend deux sous-programmes: Coordination et gestion et Technologies. Il a permis la coordination des travaux sur le développement et le transfert de technologies, l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et l'assistance aux pays les moins avancés, le renforcement des capacités et l'article 6 de la Convention et le soutien aux travaux des organes subsidiaires et de la Conférence des Parties sur ces questions.

51. Dans le cadre du sous-programme «Technologies», on a continué d'aider les Parties à appliquer le paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention et la décision 4/CP.7. Conformément à cette décision, deux ateliers d'experts sur l'information relative aux technologies et sur les méthodes d'évaluation des besoins en matière de technologies ont été organisés en avril 2002. Les travaux des Parties sur l'évaluation de leurs besoins en matière de technologies ont aussi été facilités. En élargissant l'accès des Parties aux informations relatives aux technologies respectueuses de l'environnement qui permettent d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter, on a continué à tenir et mettre à jour le système d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Conformément à la demande formulée par le SBSTA à sa dix-septième session, un programme d'information sur le TT:CLEAR a été entrepris.

52. Une aide a été apportée au Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), tant sur le plan technique que logistique, pour qu'il exécute son programme de travail pour la période 2002-2003, établisse ses rapports annuels au SBSTA et organise deux réunions spéciales et trois réunions ordinaires ainsi qu'un atelier sur les environnements propices au transfert de technologies. On a en outre aidé le GETT à élaborer deux documents techniques, l'un sur les environnements propices au transfert de technologies et l'autre sur le renforcement des capacités en matière de transfert de technologies. En consultation avec le GETT, le sous-programme collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Initiative

technologie et climat (ITC) en vue d'élaborer un manuel sur l'évaluation des besoins en matière de technologies.

53. Le groupe sur l'adaptation et les pays les moins avancés (PMA) a appuyé les travaux visant à faire face aux effets néfastes des changements climatiques au titre des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention, y compris l'exécution du programme en faveur des PMA. Il a apporté un soutien logistique et technique aux travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés et facilité la coordination des activités du secrétariat relatives à l'adaptation. Durant la période considérée, il a organisé trois réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés dont les rapports ont été présentés au SBI pour examen et décision. Il a appuyé les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés en élaborant des annotations aux directives pour l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et en dirigeant trois ateliers de formation dans ce domaine: l'un à l'intention de tous les PMA, l'autre destiné aux petits États insulaires en développement du Pacifique et le troisième pour des PMA africains anglophones. Pour faciliter la diffusion d'informations auprès des PMA Parties à la Convention, le groupe a publié une page Web utilisant une bande passante faible pour les PMA, qui offre un accès direct et simplifié à des informations et documents sur des questions liées aux PMA.

54. Conformément à la décision 5/CP.7, le groupe, en collaboration avec le programme «Mise en œuvre», a organisé en mai 2002 l'atelier sur l'état d'avancement des activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte appliquées. Des ateliers sur l'assurance et l'évaluation des risques dans le contexte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes et sur les mesures à prendre dans le domaine de l'assurance pour répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement Parties engendrés par les effets néfastes des changements climatiques et les incidences de l'application des mesures de riposte ont été organisés l'un à la suite de l'autre en mai 2003.

55. Les travaux sur le renforcement des capacités, compte tenu des ressources limitées disponibles, ont été principalement consacrés aux préparatifs de l'examen approfondi de la mise en œuvre des décisions 2/CP.7 et 3/CP.7 relatives aux cadres pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays en transition, prévu pour la neuvième session de la Conférence des Parties. Des travaux ont également été entrepris pour faciliter et améliorer l'échange d'informations entre les principales organisations s'occupant du renforcement des capacités. Le secrétariat a appuyé la préparation et l'organisation de trois réunions d'un groupe informel interorganisations sur le renforcement des capacités, composé du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du PNUD, de la Banque mondiale, du PNUE et de l'UNITAR, et a recueilli des données sur le renforcement des capacités et facilité l'échange d'informations entre les organisations.

56. Les travaux relatifs à l'article 6 de la Convention étaient principalement axés sur la fourniture d'un soutien aux Parties en vue de l'élaboration d'un programme de travail aux échelons national et international. Le secrétariat a organisé un atelier en juin 2002 pour élaborer un avant-projet de programme de travail quinquennal, qui a été adopté par la Conférence des Parties à sa huitième session et baptisé «Programme de travail de New Delhi». Le programme a également contribué à l'organisation de l'atelier régional européen en mai 2003, premier d'une série d'ateliers régionaux visant à faciliter l'exécution du programme de travail. Les efforts visant à renforcer la coopération avec les organisations intergouvernementales

et non gouvernementales se sont poursuivis, et l'accès des Parties aux informations et leur mise en commun des expériences concernant des activités relatives à l'article 6 ont été encouragés par la poursuite des travaux relatifs à la structure et au contenu d'un mécanisme d'échange d'informations.

57. Le programme «Mise en œuvre» a permis la compilation-synthèse des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I, en analysant les informations relatives à la mise à disposition de ressources financières et au transfert de technologies et à l'exécution d'activités relatives à l'article 6.

G. Mécanismes de coopération

58. Le programme «Mécanismes de coopération» a appuyé les efforts accomplis par les Parties pour mettre en œuvre la partie des Accords de Marrakech relative aux mécanismes mis en place en application du Protocole de Kyoto (décisions 15/CP.7 à 19/CP.7, précisées par les décisions 21/CP.8 et 24/CP.8). Les travaux visaient principalement à faciliter une mise en route rapide du MDP et à créer les systèmes de registres nécessaires au fonctionnement du régime d'échange de droits d'émission prévu par le Protocole de Kyoto. Le programme a en outre continué de contribuer à la mise en œuvre des décisions 5/CP.1, 8/CP.7 et 14/CP.8 concernant les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.

59. Des efforts considérables ont été déployés pour faciliter la mise en œuvre de la décision 17/CP.7 et de son annexe sur les modalités et procédures d'application d'un MDP, essentiellement en exécutant ou en appuyant les travaux préparatoires nécessaires au lancement et à la gestion des activités opérationnelles telles que l'enregistrement des activités de projet envisagées. Il s'agissait essentiellement d'assurer le service de l'infrastructure institutionnelle du MDP, notamment en fournissant des orientations et des avis en matière de procédure ainsi qu'un appui technique et logistique à huit réunions du Conseil exécutif du MDP et trois groupes d'experts ayant tenu en tout 16 réunions. Les groupes d'experts ont été créés par le Conseil en vue d'élaborer des recommandations sur des questions concernant les méthodes et l'accréditation des entités opérationnelles à désigner, et sur les modalités simplifiées relatives aux projets de faible ampleur au titre du MDP. En vue d'aider les membres du Conseil exécutif, des groupes d'experts et des équipes d'évaluation à parvenir à une conception commune et à adopter des méthodes cohérentes sur les questions les plus délicates, le secrétariat a organisé un atelier conjoint rassemblant 40 participants en mars 2003.

60. Plusieurs mesures ont été prises en vue d'aider le Conseil exécutif du MDP à exercer ses fonctions de manière efficace, économique et transparente. Des versions préliminaires du Règlement intérieur du Conseil, des mandats des groupes d'experts et des accords contractuels spéciaux avec les spécialistes siégeant au Conseil ont été établies ainsi qu'une version préliminaire des principales procédures du MDP pour examen par le Conseil et ses groupes d'experts et de dispositions visant à garantir un accès facile et transparent au Mécanisme. À cette fin, les réunions du Conseil ont été retransmises sur le Web et un site Web consacré à la Convention et au MDP a été créé pour compléter les liens électroniques et outils de discussion existants (www.unfccc.int/cdm). Ce site Web contient toutes les informations intéressant le MDP et comporte également des fonctions liées aux autorités nationales désignées, aux entités opérationnelles et à la participation du public.

61. En vue de compléter les ressources de base limitées et de permettre la poursuite des activités susmentionnées, on a également entrepris dans le cadre du programme de mobiliser des ressources supplémentaires telles que les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention et d'aider le Conseil exécutif à percevoir les droits liés à ses activités spécifiques telles que l'accréditation et l'enregistrement.
62. Les travaux que le Conseil exécutif du MDP a accomplis avec l'assistance du secrétariat sont exposés en détail dans les premier et deuxième rapports annuels du Conseil exécutif du MDP à la Conférence des Parties (FCCC/CP/2002/3 et Add.1 et FCCC/CP/2003/2 et Add.1 et 2, respectivement).
63. En coordination avec le programme «Méthodes, inventaires et travaux spécifiques» et dans la perspective de la décision que la Conférence des Parties prendra à ce sujet à sa neuvième session, le programme a permis d'aider les Parties à mettre au point les définitions et modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto au cours de la première période d'engagement, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 10 de la décision 17/CP.7. Il s'agissait notamment d'organiser deux ateliers pour échanger des vues entre Parties en avril 2002 et février 2003, de recueillir et synthétiser les vues exprimées par les Parties et d'aider les coprésidents à élaborer, en consultation avec les Parties, un texte de négociation sur cette question à la dix-huitième session du SBSTA. Les ateliers ont été financés par des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention.
64. Le programme a appuyé les travaux relatifs à la mise en œuvre de la décision 18/CP.7 sur l'échange de droits d'émission et de la décision 19/CP.7 sur les modalités de comptabilisation des quantités attribuées, en particulier en ce qui concerne l'établissement des registres nationaux des Parties visées à l'annexe I, le relevé des transactions et les normes techniques pour les échanges de données entre les systèmes de registres. Ces travaux ont été facilités par l'élaboration de normes techniques et de documents informels, l'organisation de trois consultations de pré-session avec les Parties, la consultation d'experts des registres, la définition de spécifications des normes techniques et du relevé des transactions et la mise au point d'une procédure de conception et de mise en application du relevé des transactions. Ces travaux ont été accomplis en vue d'arrêter les spécifications des normes techniques avant la neuvième session de la Conférence des Parties et de terminer la mise en application et les essais du relevé des transactions avant sa dixième session, conformément à la décision prise à la huitième session. Afin de compléter les ressources de base limitées et de permettre la poursuite de ces activités, des ressources ont été mobilisées hors du cadre du budget de base telles que des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention.
65. Les travaux relatifs à l'article 6 (application conjointe) du Protocole de Kyoto ont principalement été consacrés au renforcement des capacités dont, dans la limite des ressources disponibles, aux préparatifs en vue de la création du comité de supervision de l'application de l'article 6 (qui doit être élu à la Conférence des Parties agissant en tant que première Réunion des Parties) et aux activités de communication.
66. Le programme a aidé les Parties sur les questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre durant les sessions du SBSTA et à la huitième session de la Conférence des Parties.

Conformément à la demande formulée par le SBSTA à sa quinzième session, un atelier a été organisé en mai 2002 pour faciliter l'échange de renseignements et de vues sur ces questions.

67. Le programme a contribué aux travaux des Parties concernant les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote par l'organisation d'un atelier de présession sur le projet de cadre uniformisé révisé de présentation des rapports et la fourniture des services requis pour les négociations consacrées à cette question aux sessions du SBSTA et de la Conférence des Parties. À sa huitième session, la Conférence des Parties a adopté un cadre uniformisé révisé de présentation des rapports. Dans le cadre de la poursuite de la supervision des activités exécutées conjointement, le sixième rapport de synthèse a été établi et examiné par le SBSTA à sa dix-septième session et par la Conférence des Parties, à sa huitième session; cette supervision se poursuit dans la perspective de l'établissement du septième rapport de synthèse (qui doit être examiné à la vingt et unième session du SBSTA et à la dixième session de la Conférence des Parties).

H. Mise en œuvre

68. Le programme «Mise en œuvre» englobe trois sous-programmes: Gestion et coordination, y compris le Groupe d'appui au FEM, Mise en œuvre pour les Parties visées à l'annexe I et Mise en œuvre pour les Parties non visées à l'annexe I. Il assure la coordination globale des travaux accomplis lors des sessions du SBI.

69. Dans le contexte de l'application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention, plusieurs ateliers prescrits dans la décision 5/CP.7 ont été organisés, en coordination avec le programme «Développement durable», notamment sur l'état d'avancement des activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte déjà appliquées sur les différents pays en développement Parties, notamment les moyens d'associer davantage les experts des pays en développement à ces activités, l'assurance et l'évaluation des risques dans le contexte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes et les mesures à prendre dans le domaine de l'assurance pour répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement Parties engendrés par les effets néfastes des changements climatiques et les incidences de l'application des mesures de riposte. En coordination avec les programmes «Développement durable» et «Méthodes, inventaires et travaux scientifiques», des ateliers ont été tenus sur les synergies et actions communes possibles avec les autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sur la coopération avec d'autres conventions. Dans le cadre du programme, le secrétariat a commencé à appuyer les négociations sur l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto aux sessions des organes subsidiaires.

70. Le sous-programme pour les Parties visées à l'annexe I a permis d'effectuer les examens approfondis des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I conformément à la décision 33/CP.7. Vingt et un examens au total ont été achevés et les travaux ont commencé en ce qui concerne six autres examens qui devront être réalisés d'ici à la fin de l'année. Sept rapports ont été publiés et les autres rapports sur les examens déjà achevés sont à différents stades d'élaboration. Le rapport de compilation-synthèse des troisièmes communications nationales a été établi pour examen par la Conférence des Parties à sa neuvième session. Les travaux sur les «bonnes pratiques» relatives aux politiques et aux mesures se poursuivent selon les orientations de la décision 13/CP.7 et les conclusions pertinentes des

organes subsidiaires. Diverses activités, notamment sur les inventaires de gaz à effet de serre, ont été menées en coordination avec le programme «Méthodes, inventaires et travaux scientifiques».

71. Dans le cadre du sous-programme pour les Parties non visées à l'annexe I, un soutien technique a été fourni à ces Parties pour mettre en œuvre la Convention, et un soutien financier et un soutien aux activités de renforcement des capacités ont été apportés en rapport avec l'établissement des communications nationales, notamment un appui au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (GCE) ainsi qu'au FEM et à ses agents d'exécution, y compris le Service d'appui aux communications nationales du PNUD. Le sous-programme a appuyé les négociations sur toutes les questions relatives aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, notamment la révision et l'adoption des directives pour l'établissement des communications nationales. Un manuel/guide est actuellement établi en liaison avec le GCE en vue de faciliter l'application des nouvelles directives FCCC pour les deuxièmes communications nationales. D'autres activités du sous-programme étaient axées sur la fourniture d'une assistance aux Parties non visées à l'annexe I, notamment pour coordonner et organiser deux ateliers et une réunion du GCE. Deux autres réunions du GCE sont prévues avant la fin de 2003. Des commentaires et des avis sont formulés à propos des projets d'activités habilitantes du FEM visant à établir les premières et deuxièmes communications nationales, ainsi que les activités habilitantes de phase II. Le quatrième rapport de compilation-synthèse des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et un récapitulatif des informations figurant dans les 83 premières communications nationales ont été établis. Le cinquième rapport de compilation-synthèse de 16 communications nationales soumises depuis le quatrième rapport est en cours d'achèvement. Un atelier mondial sur l'application des directives adoptées à la huitième session de la Conférence des Parties (décision 17/CP.8) a été organisé. Le sous-programme contribue aux négociations concernant le passage à la phase opérationnelle du Fonds spécial pour les changements climatiques et la fourniture de conseils supplémentaires au FEM en tant qu'entité gérant le mécanisme financier de la Convention.

72. Le Groupe d'appui au FEM a aidé la Conférence des Parties à réaliser le deuxième examen du mécanisme financier. Il a contribué à l'examen de projets de réduction des émissions de GES et d'autoévaluation des capacités nationales avant leur financement par le FEM. Il a appuyé les négociations intergouvernementales sur le passage à la phase opérationnelle du Fonds spécial pour les changements climatiques.

IV. RESSOURCES HUMAINES

A. Personnel

73. À sa septième session, la Conférence des Parties a approuvé un tableau d'effectifs comprenant 71 postes d'administrateur et 39,5 postes de la catégorie des services généraux au titre du budget de base pour 2003. En outre, 58 postes permanents étaient financés par le Fonds d'affectation spéciale, le Fonds de Bonn et les dépenses d'appui au programme (frais généraux). Le tableau 9 compare le nombre de postes approuvés avec le nombre de postes pourvus au 30 juin 2003. On entend par «postes pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un engagement d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement, y compris l'examen par le Comité des nominations et des promotions du secrétariat de la Convention.

74. Outre les 142 fonctionnaires recrutés sur des postes permanents indiqués dans le tableau 9, 8 administrateurs et 11 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin.

75. Une partie des fonds disponibles au titre des postes actuellement vacants sert à financer le recrutement de consultants ou de personnels engagés à titre temporaire, qui sont recrutés pour exécuter des tâches spécialisées pendant une période de courte durée ou en raison de l'urgence des services requis.

Tableau 9. Nombre de postes permanents et de postes pourvus par source de financement au 30 juin 2003

Classe	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
ASG	1	1							1	1
D-2	4	3							4	3
D-1	6	5					1	1	7	6
P-5	8	7					1	0	9	7 ^a
P-4	18	13	1	1			4	3	23	17
P-3	25	23	3	3	1	1	5	2	34	29 ^b
P-2	9	8	2	2	2	1	2	1	15	12
Total partiel	71	60	6	6	3	2	13	7	93	75
Agents des services généraux	39,5	34,5	5	5	6	5	27	22	78,5	66,5
TOTAL	110,5	94,5	11	11	9	7	40^c	29	168,5	141,5

^a Un poste est occupé par un fonctionnaire à une classe inférieure en attendant la date de prise d'effet de sa promotion.

^b Trois postes sont occupés par des fonctionnaires à une classe inférieure en attendant la date de prise d'effet de leur promotion.

^c Un poste temporaire à la classe P-5 a été créé et occupé durant 17 mois pour gérer le projet SIG.

76. Le tableau 10 a) indique la répartition géographique du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Pour le recrutement du personnel du secrétariat, la priorité est donnée à l'efficacité, aux compétences et à l'intégrité, mais il est dûment tenu compte de l'importance d'un recrutement sur une base géographique aussi large que possible, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, ainsi que pour assurer un équilibre dans la proportion entre hommes et femmes. Le tableau 10 b) indique la répartition du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs entre les pays visés à l'annexe I et les pays non visés à l'annexe I ainsi que la répartition par sexe.

Tableau 10 a). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2003

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
ASG					1	1
D-2	1		1		1	3
D-1		1		2	3	6
P-5	2	1	2		1	6
P-4	3	1	3	3	8	18
P-3	3	6	5	2	10	26
P-2	1	3	2	1	8	15
Total	10	12	13	8	32	75
Pourcentage du total	13	16	17	11	43	100

Tableau 10 b). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2003: répartition entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I et répartition par sexe

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I	Hommes	Femmes
ASG	1			1
D-2	1	2	3	0
D-1	5	1	4	2
P-5	1	5	3	3
P-4	10	8	13	5
P-3	13	13	12	14
P-2	9	6	11	4
Total	40	35	46	29
Pourcentage du total	53	47	61	39

B. Consultants et vacataires

77. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2003, 74 consultants ont été engagés et ont fourni ensemble 173,25 mois de travail pour un coût total de 1 232 732 dollars, tous financements confondus; 74,3 % des consultants et vacataires étaient des ressortissants de pays des Parties visées à l'annexe I. Comme il a été indiqué dans le rapport précédent sur ce sujet, au 30 juin 2000 (document FCCC/SBI/2000/8, par. 50), la nature des tâches et dans certains cas les connaissances linguistiques requises orientent la recherche de tels services vers la région où se trouve le secrétariat, la répartition géographique des consultants étant de ce fait déformée au profit de ceux qui résident dans les pays des Parties visées à l'annexe I.

78. Les autres services de consultants représentaient la fourniture de services d'experts dont le secrétariat ne disposait pas. Le tableau 11 indique la répartition de ces services entre les différents programmes.

Tableau 11. Consultants et vacataires, par programme, du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003

Programme	Mois-personne	Coût (en dollars)
Direction exécutive et administration	5,25	47 142
Affaires intergouvernementales et de la Conférence	6,0	48 188
Services des affaires de la Conférence	25,0	117 148
Services d'information	16,25	84 839
Services administratifs	18,5	180 196
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	39,75	301 912
Développement durable	15,25	78 778
Mécanismes de coopération	10,75	109 583
Mise en œuvre	36,5	264 946
Total	173,25	1 232 732

Annexe

Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2002-2003
(En dollars des États-Unis)

Projets	Engagements approuvés
<p>Mise en réseau. Au titre de ce projet, le secrétariat organise, enregistre et extrait des données sur des personnes, des organisations et des projets et met ces données à la disposition des Parties et des organisations ayant la qualité d'observateur sur le site Web du secrétariat. L'objectif est de renforcer la participation au processus de la Convention grâce à une mise en réseau efficace des connaissances.</p>	188 631
<p>Faire connaître le processus relatif aux changements climatiques. Les buts de ce projet sont de poursuivre et d'intensifier les efforts accomplis pour diffuser des informations officielles, de contribuer à mieux faire connaître les questions et le processus relatifs aux changements climatiques et de développer le site Web de la Convention.</p>	111 825
<p>Mise en œuvre initiale et renforcement du sous-programme «Communication». Ce projet, qui a commencé le 1^{er} mars 2000, vise à compléter les ressources limitées approuvées dans le cadre du budget de base en 2000-2001 pour les activités relatives à la communication. Il s'est achevé en février 2002. Le montant engagé en 2002 a couvert les deux premiers mois de traitement de l'administrateur de programme, en attendant un transfert du poste relevant de ce projet et son inscription au budget de base comme nouveau poste permanent.</p>	12 000
<p>Programme FCCC de bourses d'étude. Le programme de bourses a été créé en 1998 à la suite d'une décision des Parties d'offrir des possibilités de formation dans le domaine des changements climatiques à de jeunes spécialistes originaires de pays en développement ou en transition qui, sans cela, n'auraient jamais l'occasion de vivre une expérience internationale. Cinq boursiers devraient bénéficier de ce projet en 2003.</p>	64 000
<p>Consultations de haut niveau en vue de la huitième session de la Conférence des Parties. Ce projet a permis au Président désigné de la huitième session et au Président de la septième session de la Conférence des Parties de rencontrer des ministres et des représentants de haut niveau des Parties afin d'examiner les résultats du Sommet mondial pour le développement durable et ses incidences sur l'évolution future du climat ainsi que les questions à l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence des Parties.</p>	44 247
<p>Manuel sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Un manuel sur la Convention sera élaboré et publié et servira d'outil de référence pour les Parties et les autres acteurs publics qui s'intéressent aux négociations sur les changements climatiques.</p>	126 946

Projets	Engagements approuvés
<p>Soutien supplémentaire pour le développement de la base de données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et des logiciels pour le processus de notification et d'examen des inventaires de GES. Dans le cadre de ce projet, on développera et améliorera la base de données sur les GES et les logiciels connexes, compte tenu de l'expérience acquise par les Parties et le secrétariat au cours de la période d'essai de deux ans qui a commencé en 1999. Le montant approuvé au titre de ce projet vise principalement à financer le poste d'analyste de systèmes à la classe P-3.</p>	232 941
<p>Développement d'activités méthodologiques concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie et perfectionnement des bases de données relatives aux inventaires d'émissions de GES des Parties visées à l'annexe I et des autres Parties. Les principaux objectifs de ce projet sont d'analyser les données concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie communiquées dans les inventaires nationaux de GES des Parties, afin d'incorporer les résultats du rapport du GIEC intitulé <i>Good Practice Guidance and Uncertainty Management in National Greenhouse Gas Inventories</i> (Guide de bonne pratique et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre) et de favoriser la cohérence des travaux concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie qui relèvent de la Convention et les autres travaux accomplis par des organismes des Nations Unies. Trois postes permanents, deux d'administrateur et un de la catégorie des services généraux, sont financés au titre de ce projet.</p>	479 278
<p>Ateliers sur les méthodes d'ajustement en application du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Ce projet donne suite à la demande de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) concernant l'organisation d'ateliers sur les méthodologies en vue d'évaluer les résultats d'études de cas et d'améliorer le projet de lignes directrices techniques. Ces ateliers ont eu lieu à Athènes (Grèce) du 2 au 5 avril 2002 et à Lisbonne (Portugal) du 7 au 9 avril 2003.</p>	61 948
<p>Atelier sur le troisième rapport d'évaluation du GIEC. Cet atelier a eu lieu à Bonn du 4 au 6 avril 2002 et le rapport correspondant a été présenté à la seizième session du SBSTA. La majeure partie du crédit ouvert a servi à financer les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance de 29 participants.</p>	103 250
<p>Définitions et modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12. L'objet de ce projet est d'élaborer un projet de décision concernant des définitions et des modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au cours de la première période d'engagement pour que la Conférence des Parties se prononce à son sujet à sa neuvième session. À cette fin, un atelier a eu lieu à Orvieto (Italie) du 7 au 9 avril 2002 et à Foz de Iguacu (Brésil) du 12 au 14 février 2003.</p>	155 762

Projets	Engagements approuvés
<p>Base de données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et appui logiciel au processus d'examen des GES. Ce projet fournira un appui supplémentaire à la mise au point de la base de données sur les GES et des logiciels pour la notification et l'examen des inventaires de GES, et sera axé sur l'élaboration d'un nouveau logiciel pour le cadre uniformisé de présentation des rapports qui sera utilisé par toutes les Parties visées à l'annexe I, la mise au point d'outils logiciels en vue d'appuyer l'analyse et l'examen par le secrétariat et les équipes d'experts chargés de l'examen des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I, et l'enrichissement des informations figurant dans la partie du site Web du secrétariat consacrée aux inventaires des émissions de GES afin de garantir l'accès aux renseignements relatifs aux inventaires des émissions communiqués par les Parties et aux renseignements fournis à l'occasion de l'examen.</p>	247 788
<p>Réunion d'experts sur l'évaluation méthodologique des contributions aux changements climatiques. Ce projet a pour objet d'organiser une réunion d'experts sur l'évaluation des contributions aux changements climatiques, conformément à la demande du SBSTA.</p>	42 773
<p>Poursuite des travaux multilatéraux concernant les questions visées aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Ce projet visait à appliquer la décision 5/CP.7 relative à l'organisation d'ateliers sur les questions suivantes:</p> <p>Activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte déjà appliquées sur chaque pays en développement Parties, Bonn (Allemagne) (16-18 mai 2002).</p> <p>Assurance et évaluation des risques dans le contexte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes, Bonn (Allemagne) (12 et 13 mai 2003) et mesures à prendre dans le domaine de l'assurance pour répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement Parties engendrés par les effets néfastes des changements climatiques et les incidences de l'application des mesures de riposte, Bonn (Allemagne) (14 et 15 mai 2003).</p> <p>Synergies et actions communes possibles avec les autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement et coopération avec les autres conventions, organisé parallèlement à l'atelier du SBSTA sur la coopération avec d'autres conventions, Espoo (Finlande) (2-4 juillet 2003).</p> <p>Travaux préparatoires sur les activités de formation destinées aux membres des équipes d'examen. Au titre de ce projet, du matériel de formation sera repris du cours sur les inventaires de GES et d'autres cours connexes et converti en modules d'apprentissage en ligne. Ceux-ci font partie du cours de formation que le SBSTA, à sa dix-septième session, a prié le secrétariat d'organiser.</p>	32 750 152 610 97 345 15 022

Projets	Engagements approuvés
<p>Réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Ce projet vise à donner suite aux décisions de la septième session de la Conférence des Parties concernant les pays les moins avancés Parties. Son but principal est de soutenir les travaux du Groupe d'experts, en donnant des conseils sur la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Jusqu'à présent, le Groupe d'experts a tenu trois réunions: la première à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 26 au 28 février 2002, la deuxième à Bonn (Allemagne) du 18 au 22 juin 2002 et la troisième à Apia (Samoa) du 6 au 8 mars 2003.</p>	293 269
<p>Soutien aux activités du secrétariat relatives à l'article 6 de la Convention. L'objet de ce projet est de donner suite à la demande du SBSTA tendant à assurer de façon économique la diffusion des enseignements tirés, des meilleures pratiques et d'autres produits d'information. Ce projet a permis au secrétariat de lancer des actions relatives à l'article 6 de la Convention. Un atelier organisé à Bonn (Allemagne) les 2 et 3 juin 2003 a permis aux Parties d'échanger des données d'expérience et de discuter des degrés de priorité qu'il convient d'accorder aux différents éléments d'un programme de travail du SBSTA.</p>	133 317
<p>Assistance à des Parties en vue d'améliorer la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Ce projet a pour objet l'établissement de rapports sur le transfert de technologies et l'évaluation des besoins en matière de technologies, ainsi que d'un plan de travail destiné au Groupe d'experts du transfert de technologies pour examen par le SBSTA. Deux ateliers ont été organisés: l'un à Beijing (Chine) les 18 et 19 avril 2002 et l'autre à Séoul (République de Corée) du 22 au 25 avril 2002.</p>	125 972
<p>Appui au système FCCC d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Ce projet vise à concevoir et à mettre en œuvre un programme de diffusion visant à faire connaître le TT:CLEAR aux usagers et à recenser et analyser les moyens de faciliter l'accès de ceux-ci au système, à tenir et à mettre à jour le système d'information sur les technologies existant et à évaluer l'efficacité de son utilisation, y compris en recensant les éventuelles lacunes et en formulant des recommandations en vue d'une amélioration.</p>	44 248
<p>Atelier sur les environnements propices au transfert de technologies. Un atelier a été organisé à Gand (Belgique) (9 et 10 avril 2003) en vue d'entreprendre une action pour promouvoir des conditions propices à la mise au point et au transfert de technologies, en réponse à la demande faite par le SBSTA à sa dix-septième session, d'aider le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) à exécuter son programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 et d'aider les Parties à mettre en œuvre le volet «environnements propices» du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention figurant dans l'annexe de la décision 4/CP.7.</p>	118 381
<p>Mécanisme pour un développement propre (MDP). Ce projet a pour objet de faciliter la mise en route rapide du MDP en 2002-2003, en complétant les ressources disponibles au titre du budget de base, étant entendu qu'il est prévu que le MDP deviendra financièrement autonome lorsque sa part des unités de réduction certifiées des émissions lui assurera des ressources suffisantes. Un poste d'administrateur P-2 et un poste de secrétariat G-4 sont financés dans le cadre de ce projet.</p>	1 429 370

Projets	Engagements approuvés
<p>Atelier international sur les sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. À sa quinzième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser un atelier sur les sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Cet atelier a eu lieu à Whistler (Canada) les 7 et 8 mai 2002. Ce projet a permis de financer les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance de 3 experts et de 35 participants, ainsi qu'un poste G-3 pendant trois mois.</p>	158 662
<p>Programme de travail sur les normes techniques des registres et du relevé des transactions. Ce projet vise à permettre un échange d'informations entre les Parties et à fournir des ressources pour les travaux du secrétariat, en ce qui concerne la création et la mise en place de registres nationaux, du registre créé au titre du MDP et du relevé des transactions.</p>	119 378
<p>Examen approfondi des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Ce projet a dû être mis sur pied pour achever l'examen approfondi des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et élaborer la compilation-synthèse des communications nationales. À cette fin, un poste à la classe P-3 et un poste de secrétaire ont été créés.</p>	253 473
<p>Ateliers du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et atelier sur la révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Ce projet vise à organiser des ateliers interrégionaux du GCE et un atelier intersessions chargé de réviser les directives pour l'établissement des communications nationales en application de la décision 31/CP.7. Des ateliers ont eu lieu à Bonn (Allemagne) du 10 au 12 avril 2002 et du 15 au 17 avril 2002, respectivement, et à Nassau (Bahamas) du 8 au 10 août 2002.</p>	215 428
<p>Poursuite des travaux multilatéraux concernant les questions visées aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Ce projet a permis au secrétariat d'organiser un atelier sur des activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte déjà appliquées sur certains pays en développement Parties.</p>	32 750
<p>Atelier sur l'application des nouvelles directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Ce projet avait pour objectif d'appuyer l'établissement des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales des Parties non visées à l'annexe I en organisant un atelier interrégional sur l'application des directives révisées adoptées par la Conférence des Parties à sa huitième session, dans la décision 17/CP.8. Un atelier a été tenu à Port Louis, Maurice du 8 au 11 avril 2003.</p>	132 641
<p>Relance du site Web de la Convention. Le site Web du secrétariat est le principal portail diffusant des données, des documents et des informations relatifs à la Convention à l'intention des Parties, des observateurs, des médias et du grand public, ainsi qu'à usage interne.</p>	388 407